



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 23 Juin 2017

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, GEORGET Arthur, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien.

Pouvoirs : Jean-Yves Allard à Arthur Georget

Pascal Recoque à Isabelle Martin

Cyril Hauteville à Christian Alexandre

Secrétaire de Marie :

MATICHARD Florence

Secrétaire de séance :

Fabien Porteneuve

Ordre du jour :

- informations diverses.
- Délibérations
 - a) Pose de compteurs de sectorisation et de vannes de sectionnement – Demande de subventions
 - b) Participation financière pour formations CACES
 - c) Loyers logements sociaux au 01/07/2017
 - d) Location Salle des associations - CTMF
 - e) Location appartement n° 1 - T 4 - Ancienne Gendarmerie
 - f) Liste affouagistes Section Les Mas
 - g) Décision modificative - Budget Communal 2017
 - h) Choix entreprise pour les travaux de mise en sécurité du carrefour de l'École – Phase 2
 - i) Admission en non-valeur
- Questions diverses.

1. INFORMATIONS DIVERSES

École : L'organisation de la semaine scolaire reste identique à celle de l'année 2016/2017. La réflexion concernant un nouveau changement de rythme sera menée au cours de l'année 2017/2018 d'autant plus que l'organisation des TAP est entérinée pour la première période. 28 élèves seront à Viverols en septembre pour un total de 75 élèves sur le RPI.

Nouveaux jeux dans le Breuil : Les jeux pour enfants sont en cours d'installation.



Eau : La deuxième phase du diagnostic de l'état du réseau d'eau prévoit des travaux de sectorisation pendant l'été. En outre, les compteurs d'eau les plus anciens seront remplacés.

Produits chimiques et phytosanitaires : Depuis début 2017, chaque commune a l'interdiction d'utiliser des produits chimiques contre les mauvaises herbes sauf dans les cimetières (autorisation jusqu'en 2019). Il sera possible de procéder à une tonte dans le cimetière.

Débroussaillage : Le chemin des Dansadou sera entretenu un an sur 2 par la commune de Viverols en alternance avec la commune de Sauvessanges en utilisant une épareuse.

Réfection des voiries et chemins communaux : 15 000 € sont prévus pour refaire 2 voiries communales : la route qui part du pont d'Étruchat jusqu'au pont de la Pierre ; la route des Maisonneuves (chemin le long de la maison Fouilloux). Les travaux seront réalisés par l'entreprise Eurovia à l'automne. 10 000 € sont prévus pour refaire 2 chemins : le chemin qui part d'Étruchat en direction de Mayaux et le chemin qui part d'Étruchat en direction de Bessettes. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Dumeil

Gendarmerie : Le SIVOM de la vallée de l'Ance envisage de transformer le bâtiment pour construire des logements sociaux.

2. DELIBERATIONS

a) Pose de compteurs de sectorisation et de vannes de sectionnement – Demande de subventions

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de pose de compteurs de sectorisation et de vannes de sectionnement, établi par le Cabinet SOCAMA INGENIERIE, qui s'élève à la somme de 25 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- adopte ledit projet ci-dessus ;
- sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 80 %
- approuve le plan de financement ci-dessous :

. Montant H.T. du projet	25 000.00 euros
. Agence de l'Eau Loire-Bretagne	20 000.00 euros
. FONDS LIBRES	5 000.00 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à consulter plusieurs entreprises et à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



b) Participation financière pour formations CACES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire passer des formations CACES à Mr Cédric JOCCOLLE, employé municipal, afin qu'il puisse conduire en toute sécurité les engins de chantier ou autres équipements mobiles. Monsieur le Maire fait part de l'offre de prix du centre de formation ECF VIGIER de GERZAT : CACES R372 catégories 4 et 8 750 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le centre de formation ECF VIGIER de GERZAT pour un montant comme détaillé ci-dessus et de régler la facture correspondante.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

c) Loyers logements sociaux au 01/07/2017

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter les loyers des logements sociaux à compter du 1er juillet 2017 en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E. Les loyers ainsi révisés sont les suivants :

Bâtiment Maison Granet

- Appartement n° 1 - 1er Etage	303 €
- Appartement n° 2 – 2ème Etage	303 €

Bâtiment Ancienne Gendarmerie

- Appartement n° 1	383 €
Garage	30 €
- Appartement n° 2 – 1 ^{er} Etage	152 €
Garage	30 €
- Appartement n° 3 – 2 ^{ème} Etage	285 €
Garage	30 €
- Appartement n° 4 – 3 ^{ème} Etage	401 €
Garage	30 €

Vote : Pour : 8 Contre : 2 (JOURBERT – GEORGET) Abstention : 1 (ALLARD)



d) Location Salle des associations - CTMF

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande faite par l'association CTMF représentée par Madame RUFFIER Ghislaine afin de louer la salle des associations du 07 juillet au 28 août 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer la salle des associations à l'association CTMF du 07 juillet 2017 au 28 août 2017 pour un montant de loyer de trois cent trente euros
- que les frais d'électricité seront à la charge du locataire. Le compteur électrique sera relevé au début et à la fin de la location.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

e) Location appartement n° 1 - T 4 - Ancienne Gendarmerie

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande faite par Madame COLOMB Mireille afin de louer l'appartement n° 1 - T4 du 1^{er} étage situé dans le Bâtiment en pierre de l'ancienne gendarmerie à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer l'appartement n° 1 type T4 1^{er} étage situé dans le bâtiment en pierre de l'ancienne Gendarmerie à Madame COLOMB Mireille à compter du 1^{er} juillet 2017 pour un montant de loyer de 383 euros mensuel pour le logement et 30 euros mensuel pour le garage
- de fixer le montant de la provision chauffage à 100 euros mensuel
- de demander au locataire un cautionnement équivalent à un mois de loyer en principal, soit une somme de 383 euros à la signature du bail.
- que le montant du loyer sera révisé chaque année le 1er juillet, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

f) Liste affouagistes Section Les Mas

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste affouagiste des habitants de la section « Les Mas », remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle;



- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans le hameau précité, pendant une durée de 6 mois par an;

- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit : Mesdames, Messieurs DAURELLE Christian, GAYARD Alphonsine, MATICHARD Jules, BABY Gilbert, VALENTIN Fabrice, COLOMBET Christiane, MONNIER Gaëtan ; du hameau des Mas.

- Autorise les affouagistes de la section « Les Mas » à exploiter la parcelle boisée cadastrée B 943

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

g) Décision modificative - Budget Communal 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2017 :

- compte 2181-296 + 100 euros

- compte 2181-299 - 100 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

h) Choix entreprise pour les travaux de mise en sécurité du carrefour de l'Ecole – Phase 2

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'ouverture des plis concernant la mise en sécurité du carrefour de l'Ecole – Phase 2, s'est réunie le 19 mai 2017.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal et fait part du choix de la Commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- approuve le choix fait par la Commission comme suit :

Lot	Nom entreprise	Montant H.T.
Travaux Publics	EUROVIA	14 545.00 €

- autorise Monsieur Le Maire à signer le devis avec l'entreprise ainsi que toutes les pièces utiles à son règlement et notamment en cas de besoin, tout acte nécessaire à la bonne exécution des travaux restant dans le cadre de son objet initial.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



i) Admission en non-valeur

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que le Trésor Public ne peut recouvrer

-Sur le budget assainissement, la somme de 84.32 euros, concernant Mme TIXIER Ghislaine, la pièce référencée : R-7-243 exercice 2016

-Sur le budget eau, la somme de 92.65 euros, concernant Mme TIXIER Ghislaine, la pièce référencée : R-9-283 exercice 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'admettre en non valeur ces sommes et d'autoriser Monsieur Le Maire à émettre les mandats correspondants.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

En l'absence de question diverse, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu vendredi 21 juillet.